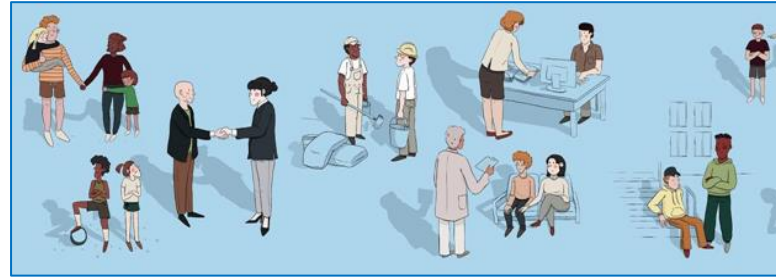


La semaine de la médiation : un événement mondial

« Les événements sont plus grands que ne le savent les hommes » François Guizot



Cette année 2022, c'est l'ANM qui est chargée d'organiser, en France, la semaine de la médiation. Celle-ci se déroulera du 10 au 16 octobre prochain et aura pour thème « La médiation dans tous ses états. Dans le désaccord, facilitons le dialogue ». Dure charge pour Gaëlle Walker, qui a pris les choses en main au nom de l'ANM, mais charge excitante car, comme l'écrivait André Maurois : « Le bonheur n'est pas dans les événements. Il est dans le cœur de ceux qui les vivent ».

La semaine de la médiation devient un rituel auquel les médiateurs commencent à s'habituer. Les événements organisés sont très divers : formation, information, conférence, théâtre forum... la créativité est sans limite. Il est important de toucher les personnes, de les amener à réfléchir à leurs problèmes ou à ceux de leurs proches et à se dire « et pourquoi pas la médiation ? ».

Faire comprendre a minima ce qu'est la médiation, susciter l'envie de recourir à ce mode amiable est l'objectif principal de l'ensemble des événements qui seront créés au cours de cette semaine-là.

Et comme, selon Jean-Paul Sartre, « Pour que l'événement le plus banal devienne une aventure, il faut et il suffit qu'on se mette à le raconter », je propose donc à tous mes lecteurs de parler de cette fameuse semaine comme d'une narration collective qui reflète l'image plurielle de la médiation.

Et aussi de passer des paroles aux actes : d'imaginer et d'organiser des manifestations, gages d'ouverture à tous les possibles, puisque, selon Paul Valéry, « Les événements sont l'écume des choses ».

Gabrielle PLANES, présidente d'honneur de l'ANM

Spécial Semaine de la médiation

« Le débat dans tous ses états :
facilitons le dialogue ...dans le désaccord »

L'occasion de ce foisonnement d'actions dans toute la France pour mettre l'accent sur la possibilité du dialogue, la nécessité des échanges et du débat dans notre société, que ce soit dans les sphères institutionnelles, dans les instances décisionnaires ou dans notre vie de tous les jours. Les médiateurs sont compétents pour animer ces espaces et donner des outils pour faciliter les échanges et les collaborations... malgré les désaccords.



Les objectifs

Pour vous :

- promouvoir l'activité individuelle du médiateur indépendant ou celle de l'organisation
- se faire connaître des médias locaux et des institutions locales.



Sur le plan national :

- faire la promotion de la Médiation auprès des médias et des institutions nationales en mettant en avant la carte des événements publiée sur le site www.semainemediation.fr : diversité des actions et des organisations, proximité des médiateurs répartis sur le territoire...
- **A cette fin, une action de communication à la presse nationale a été lancée, de façon à lui proposer de s'intéresser à la fois à la portée nationale de l'action, mais aussi à chaque action locale...**

Organisez un événement





#semainedelamediation

et apportez votre témoignage

<https://www.semainemediation.fr/actus/actu-2>

Sylvie Morel-Vailhen exerce le métier de médiateur en entreprise depuis 5 ans, après 18 années en qualité d'avocate en droit social, puis de responsable des relations sociales.

Elle répond aux questions de #semainedelamediation :

Quelle était la demande d'entrée en médiation ?

Il s'agit d'une médiation proposée par l'entreprise à un manager et un consultant membre de son équipe dont le temps de travail avait été aménagé en raison d'une maladie invalidante. Le consultant s'était plaint auprès de la direction de l'attitude selon lui discriminatoire de son manager, ne prenant pas en compte sa maladie, dénigrant la qualité de son travail et prenant des décisions qui lui étaient systématiquement défavorables. Le manager était quant à lui dépassé par la situation, dans l'incompréhension, avec le sentiment de faire tout son possible pour s'adapter aux contraintes liées à la maladie, en vain.

Pouvez-vous nous en dire plus ?

La rencontre en médiation a permis à chacun d'exprimer ses ressentis et de revenir notamment sur un moment important qui avait été source de malentendu et d'incompréhension.

Au retour d'un arrêt maladie du consultant, le manager avait, croyant bien faire et sachant que la lumière du jour est une source de fatigue pour lui, déplacé son poste de travail au centre de l'open space. A sa grande surprise, le consultant, avec qui les relations étaient tendues depuis longtemps déjà et le dialogue rompu, a demandé à retrouver son ancienne place dans l'open space lui reprochant de ne pas prendre en compte sa maladie.

Le malentendu a perduré un temps pendant la rencontre en médiation, chacun accusant l'autre d'être de mauvaise foi jusqu'à ce que je propose aux deux salariés de dessiner leur open space avec les différents emplacements. Cet arrêt sur image leur a permis de prendre le temps d'échanger, ce qu'ils n'avaient jamais fait auparavant. Le manager a ainsi découvert que s'il avait choisi effectivement un emplacement plus éloigné de la lumière du jour, l'orientation de l'ordinateur fixé sur le nouveau poste était moins bonne et source d'une plus grande fatigue visuelle.

Cet échange, soutenu par la "naïveté" et les questionnements du médiateur, a permis au consultant de réaliser que ce qui était une évidence pour lui ne l'était pas pour son manager. Ce point est important en médiation car quand quelque chose est trop évident pour l'un, il n'est pas dit à l'autre et source de malentendus.

J'ai présenté ce cas à des professionnels au sein d'un service de santé au travail afin de les sensibiliser à la médiation et j'ai été surprise de leur première réaction : "C'est ça la médiation, mais à quoi bon, nous nous la connaissons la solution !" Je leur ai expliqué que la médiation n'avait pas pour but d'apporter une solution technique mais de permettre aux participants d'entendre les difficultés et la souffrance de l'autre et de trouver ensemble de nouvelles façons d'agir.

Ainsi, le consultant a entendu le désarroi de son manager qui, dans l'ignorance de sa maladie, avait de bonne foi, cru prendre la bonne décision. Le manager a quant à lui découvert que son collègue était le meilleur expert de sa maladie et ils ont décidé, entre autres choses, qu'il serait désormais systématiquement associé à toutes les décisions pouvant avoir un impact sur ses conditions de travail.



NOTRE PROGRAMME DE FORMATION FIN 2022

Marie-Anne SAULE : LE 21/10/22

L'ANC 3^{ème} atelier : INSTAURER UN CLIMAT DE CONFIANCE EN MEDIATION PAR LA COMMUNICATION OUVRANTE, POUR APAISER LES RAPPORTS DE FORCE.

Céline KAPRAL : LE 07/11/22

LA MEDIATION AU SERVICE DE LA RSE

Céline KAPRAL : LE 14/11/22

MEDIATIONS INTER ET INTRA ENTREPRISE

Sylvie ALLONNEAU : LE 17/11/22

L'ART DE GERER LA DISTANCE EN MEDIATION

Sylvie ALLONNEAU : LE 18/11/22

DEVELOPPEZ VOTRE INTELLIGENCE EMOTIONNELLE

Céline KAPRAL : LE 21/11/22

CONTACTS, CORRESPONDANCES ET CONVENTIONS : COMMENT FORMALISER VOS MEDIATIONS ?

Léonore COUSIN : LE 25/11/22

LES PERSONNALITES DITES DIFFICILES EN MEDIATION



EXTRAITS DE NOTRE PROGRAMME FORMATION 2023

(dates, modalités et programmes à découvrir sur le site à partir de mi-octobre)

NOUS VOUS ACCUEILLERONS LES FORMATIONS DE

- **Sylvie ALLONNEAU** sur *l'intelligence émotionnelle, l'art de la distance en médiation, le médiateur CNV*
- **Laure SINGLA** sur *la médiation environnementale et la médiation administrative*
- **Marthe MARANDOLA et Geneviève LEFEBVRE** sur *le Concept de l'ombre (Jung)*
- **Céline KAPRAL** sur *la formalisation des médiations, les ressources du médiateur, la médiation au service de la RSE, les médiations intra et interentreprises*
- **Léonore COUSIN** sur *les personnalités dites difficiles en médiation*
- **Asunción VALDERRAMA** sur *la découverte de l'ennéagramme*
- **Blanche de NOYELLE-AVRAMESCO** sur *l'initiation à la médiation pour des organisations professionnelles*
- **Dominique WEBER et Gabrielle PLANES** sur *la communication bienveillante*
- **Catherine LELOUCH-KAMMOUN** sur *le droit de la médiation de la consommation*
- **Sandra GALLISSOT** sur *Médiation et présomption de RPS ou de harcèlement en entreprise*

Nous joindre pour vous inscrire :

<https://www.anm-mediation.com/>

Tél. : 01 4681 2095

